



Demande de devis

Accord-cadre pour la fourniture et le montage de pneumatiques et accessoires des véhicules d'Enabel en Mauritanie – 2478MRT-10094

Table des matières

1	Objet de la demande	3
2	Informations générales	3
3	Dispositions contractuelles générales	6
3.1	Généralités	6
3.2	Conformité de l'exécution	6
3.3	Amende pour retard	6
3.4	Réception	6
3.5	Facturation et paiement	6
3.6	Assurances	7
3.7	Droits de propriété intellectuelle	7
3.8	Obligation de confidentialité	7
3.9	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	8
4	Annexes	9
4.1	Annexe 1 : Spécifications techniques	9
4.2	Annexe 2 : Fiche d'identification	11
4.3	Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix – lot 1	12
4.4	Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix – lot 2	14
4.5	Annexe 4 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	19
4.6	Annexe 5 : Références des principaux projets similaires	21

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
<p>Ce marché de services consiste en des prestations de fourniture, et montage des pneumatiques et accessoires des véhicules de Enabel en Mauritanie , conformément aux conditions de la présente demande de devis.</p> <p>Le présent marché a pour but de conclure un accord-cadre avec plusieurs participants (maximum trois (3) participant)</p> <p>Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte de l'unique critère du prix.</p>	
REFERENCE ENABEL	2478MRT-10094

2 Informations générales

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL		
DURANT LA PROCÉDURE	Cellule de contractualisation : procurement.mrt@enabel.be	
PENDANT L'EXÉCUTION :	<p>Service logistique : le fonctionnaire dirigeant du présent marché sera désigné au moment de la conclusion du marché.</p> <p>Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du prestataire de services.</p>	
DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	05/08/2025 à 12h00 au plus tard
	PAR MAIL	procurement.mrt@enabel.be
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	60 jours calendrier à compter de la date limite de réception des offres.	
RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE	<ul style="list-style-type: none">- Registre de commerce/statut légal du soumissionnaire (une copie des documents originaux relatifs à son enregistrement et/ou son statut juridique, qui établissent son lieu d'enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, avis d'immatriculation NINEA, etc.);- Fiche d'identification ;- Formulaire d'offre de prix ;	

	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de motifs d'exclusion ; - Liste des services similaires ;
DISPOSITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES	
DÉLAI DE LIVRAISON :	<p>Le marché débute à la notification de la décision d'attribution et a une durée d'une (01) année.</p> <p>Les prix remis par le soumissionnaire seront d'application pendant toute la durée du marché.</p> <p>Après cette durée initiale, le présent marché peut être reconduit chaque année par le pouvoir adjudicateur par lettre envoyée au minimum 1 mois avant la date d'anniversaire du contrat. La durée totale ne peut dépasser quatre ans à partir de la conclusion du marché. La reconduction se fera suivant les conditions et termes du cahier spécial des charges et de l'offre initiale.</p> <p>En cas de non reconduction, l'adjudicataire ne peut réclamer de dommages et intérêts.</p> <p>Chaque partie peut toutefois mettre fin au contrat cadre à la fin de chaque année à condition que la notification à l'autre partie soit envoyée au moins 90 jours de calendrier avant la date anniversaire du contrat cadre. Dans ce cas, l'autre partie ne peut demander de dommages et intérêts du chef de cette résiliation.</p> <p>Le délai d'exécution des services sera précisé en jours de calendrier dans chaque bon de commande. Ce délai d'exécution est contraignant pour le soumissionnaire et commence à compter de la notification du bon de commande. Le bon de commande est adressé au prestataire de services soit par courrier, soit par email, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d'envoi de manière certaine.</p> <p>En cas d'indisponibilité confirmée par le premier participant par mail , Enabel se réserve le droit d'adresser un bon de commande au deuxième soumissionnaire le plus avantageux et ainsi de suite jusqu'au dernier soumissionnaire.</p>
LIEU DE LIVRAISON :	NOUAKCHOTT - BUREAU ENABEL

LE POUVOIR ADJUDICATEUR ACQUIERT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NÉS, MIS AU POINT OU UTILISÉS À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	OUI
LE FOURNISSEUR EST TENU D'ASSURER L'ENTRETIEN ET D'EFFECTUER TOUTES LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES POUR MAINTENIR LES FOURNITURES EN BON ÉTAT PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MARCHÉ :	OUI

3 Dispositions contractuelles générales

3.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services/fournitures passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

3.2 Conformité de l'exécution

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

3.3 Amende pour retard

Tout dépassement du délai d'exécution/de livraison, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard de livraison de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations/livrer les biens par un autre prestataire/fournisseur. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire/fournisseur défaillant.

3.4 Réception

Il sera procédé à une réception complète au lieu de livraison sans réception partielle au lieu de production :

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester les fournitures ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée des fournitures au lieu de livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit mis en possession du bordereau ou de la facture.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des travaux à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

3.5 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescription mentionnées dans le bon de commande/lettre de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande/lettre de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des biens.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

S'agissant d'un accord-cadre, les modalités de paiement seront précisées dans chaque bon de commande.

3.6 Assurances

Le prestataire de services/fournisseur est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services/fournisseur transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

3.7 Droits de propriété intellectuelle

Sauf disposition contraire dans les documents du marché, lorsque l'objet de celui-ci consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

En ce qui concerne les noms de domaine créés à l'occasion d'un marché, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit de les enregistrer et de les protéger, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

Le prestataire doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

3.8 Obligation de confidentialité

Le prestataire est lié par un devoir de réserve concernant les informations dont il a connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans,

prototypes, chiffres) dont le prestataire prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

3.9 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

4 Annexes

4.1 Annexe 1 : Spécifications techniques

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement.

Le soumissionnaire doit bien préciser l'adresse physique de son magasin de fournitures pour permettre à l'Adjudicateur de vérifier en cas de besoin et avant attribution du marché, l'état du magasin et la véracité des informations fournies. Une visite de vérification pourra être organisée à cet effet.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées. La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les marques et modèles offerts. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les marques et modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par les évaluateurs.

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes à minima aux spécifications techniques.

Les fournitures doivent répondre aux normes internationales les plus contraignantes en termes de protection, de qualité, de robustesse et de durabilité.

En soumettant son offre, le soumissionnaire certifie qu'il s'engage à fournir les services supplémentaires suivants lors de la fourniture de pneus sans frais supplémentaires :

- Montage des pneus ;
- Alignement des pneus ;
- Équilibrage des pneus.

Les quantités exactes doivent être déterminées dans les bons de commande. Le pouvoir adjudicateur ne s'engage en aucune manière quant aux quantités qui seront effectivement commandées dans le cadre du présent contrat. Le contractant ne peut pas invoquer le fait que les quantités indiquées n'ont pas été atteintes pour demander une indemnisation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'ajouter des véhicules d'une autre marque à son parc et en conséquence le prestataire sera engagé à fournir les services du présent marché pour ces véhicules.

La modification des prix qui en découle, si nécessaire, fera l'objet d'un avenant.

Le marché est divisé en deux (02) lots formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un ou tous les deux (02) lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans les annexes 3 et 4 du présent marché. Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : fourniture et montage de pneus des véhicules ;
- Lot 2 : fourniture d'accessoires des véhicules .

Dans ses offres pour plusieurs lots, le soumissionnaire peut présenter des rabais ou propositions d'amélioration de son offre pour le cas où ces mêmes lots lui seraient attribués.

Pour plus d'informations sur le descriptif des lots voir le point « Formulaires d'offres ».

4.2 Annexe 2 : Fiche d'identification

DÉNOMINATION	
NUMÉRO D'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE TVA	
ADRESSE	
NOM PERSONNE DE CONTACT TÉLÉPHONE COURRIEL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INSTITUTION FINANCIÈRE	
DATE	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

4.3 Annexe 3 : Formulaire d'offre – prix – lot 1

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux conditions d'exécution du présent marché 2478MRT-10094 , et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de devis et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX					
Description	Spécifications techniques	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU hors TVA	Prix total en MRU hors TVA
Pneus 225 R16	Largeur : 225 mm Type : Radial (R) Diamètre jante : 16 pouces Durée de vie : 40 000 à 70 000 km Kilométrage moyen : ~50 000 km	Pièce	20		
Pneus 245/75 R17	Largeur : 245 mm Hauteur : 75 % de 245 mm = 183,75 mm Type : Radial (R) Diamètre jante : 17 pouces Durée de vie : ~50 000 km	Pièce	20		
Bache couvre pneu secours	En plastique	Pièce	20		
Tapis véhicule	En plastique	Pièce	20		
Bande de protection	plastique ABS, PVC renforcé	Pièce	20		
chambre à air	265/65 R17 ou 245/75 R17 - Valve:	Pièce	20		

	TR13 ou TR15				
Compresseur) air 2 cylindres	Type : à piston, Puissance moteur : entre 2 HP et 3 HP, débit d'air : de 250 à 412 L/min, Pression max. : généralement 10 bars, Cuve : de 50 L à 200 L	Pièce	20		
	Montant total htva MRU				

NB:

*** L'offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément aux dispositions suivantes :**

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

1° les frais d'emballage, chargement, transport, transbordement, déchargement intermédiaire, assurance, dédouanement < à l'exportation, livraison, déchargement, déballage et mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison ;

2° les coûts relatifs à la documentation éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° les coûts relatifs au montage, à l'installation et à la mise en service (le cas échéant) ;

5° les coûts relatifs la formation nécessaire à l'usage (le cas échéant) ;

< 6° les droits de douane et d'accise.

< Tous les prix sont < DDP (Delivery Duty Paid) – Incoterms 2020 Chambre de Commerce Internationale 1 – Nouakchott – bureau Enabel .

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

¹ <https://iccwbo.org/business-solutions/incoterms-rules/incoterms-2020/>

4.4 Annexe 4 : Formulaire d'offre – prix – lot 2

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux conditions d'exécution du présent marché 2478MRT-10094, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de devis et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

PRIX					
Description	Spécifications techniques	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU hors TVA	Prix total en MRU hors TVA
un extincteur	Extincteur à poudre ABC, 2 kg, résistant à la corrosion, 15 bars	Pièce	20		
un triangle de signalisation	Plastique rigide ou métal, visibilité de 100m	Pièce	20		
une veste fluorescente	Jaune ou orange fluorescent, 2 à 3 bandes grises (souvent 5 cm de large)	Pièce	20		
une lampe	torche avec des piles de réserve	Pièce	20		
Une trousse de premiers secours	Contenu standard: pochette souple Compresse stériles Bandes de gaze et	Pièce	20		

	<p>pansements</p> <p>Gants jetables</p> <p>Ciseaux et pince à échardes</p> <p>Lingettes antiseptiques</p> <p>Couverture de survie</p> <p>Masque de bouche-à-bouche</p> <p>Manuel de premiers secours</p>				
Une boîte à outils	<p>Contenu standard :</p> <p>Clés plates et à molette</p> <p>Tournevis (plat et cruciforme)</p> <p>Pince universelle</p> <p>Clé à bougie</p> <p>Ruban adhésif</p> <p>Fusibles de rechange</p> <p>Lampe de poche</p> <p>Gants de travail</p> <p>Cutter ou couteau multifonction</p>	Pièce	20		
une paire de gants de travail	<p>cuir synthétique, nitrile ou microfibre, polyester</p>	Pièce	20		
un câble de démarrage	<p>3mètres/ 300 A, cuivre ou acier, isolées, forte pression de serrage, PVC ou caoutchouc</p>	Pièce	20		
un câble de démarrage	<p>3mètres/ 600 A, cuivre ou acier, isolées, forte pression de serrage,</p>	Pièce	20		

	PVC ou caoutchouc				
Un cric	Capacité : 1 à 3 tonnes	Pièce	20		
démonte pneu	53 cm avec manivelle/levier	Pièce	20		
démonte valve/	Demonte pneu 50 ou 60 cm	Pièce	20		
Un coffret de rustines	Standard	Pièce	20		
Une pompe à pied avec manomètre	Pompe à pied avec pédale, manomètre intégré	Pièce	20		
Une jauge à pression	2 à 4 bars	Pièce	20		
Plaque de désensablage	Environ 100 × 30 cm, Plastique renforcé, aluminium ou caoutchouc.	Pièce	20		
Deux Sangles	2000 kg (longueur 5m ; largeur 36mm) avec crochets resserrés	Pièce	20		
Une longe de remorquage	nylon (longueur 10m ; diamètre 20mm avec boucle métal)	Pièce	20		
Un jeu complet de clés mixtes (8 à 19)	Un jeu complet de clés mixtes (8 à 19)	Pièce	20		

Batterie 40 A	40Ah, 12V, plomb - acide,	Pièce	20		
Batterie 60 A	60Ah, 12V, plomb - acide,	Pièce	20		
Batterie 80 A	80Ah, 12V, plomb - acide,	Pièce	20		
Batterie 100 A	100Ah, 12V, plomb -acide,	Pièce	20		
Essuie glace gauche et droite	430 à 550 mm du coté conducteur, 4000 à 475mm du coté passager	Pièce	20		
Plaque d'immatriculation avant	Aluminium	Pièce	20		
Plaque d'immatriculation arrière	Aluminium	Pièce	20		
Petit pelle	Métallique, 1m20	Pièce	20		
	Montant total htva MRU				

NB:

*** L'offre financière doit inclure tous les frais nécessaires conformément aux dispositions suivantes :**

Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix :

1° les frais d'emballage, chargement, transport, transbordement, déchargement intermédiaire, assurance, dédouanement < à l'exportation, livraison, déchargement, déballage et mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison ;

2° les coûts relatifs à la documentation éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° les coûts relatifs au montage, à l'installation et à la mise en service (le cas échéant) ;

5° les coûts relatifs la formation nécessaire à l'usage (le cas échéant) ;

< 6° les droits de douane et d'accise.

< Tous les prix sont < DDP (Delivery Duty Paid) – Incoterms 2020 Chambre de Commerce Internationale 2 – Nouakchott – bureau Enabel .

Nom et prénom :

Dûment autorisé à signer au nom de :

Lieu et date :

Signature autorisée :

² <https://iccwbo.org/business-solutions/incoterms-rules/incoterms-2020/>

4.5 Annexe 5 : Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Exploitation_Abus_Sexuel_-_Policy_FR.pdf ;
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019
https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/Fraude_Corruption_Policy_FR.pdf
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières - version consolidée : [https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations general es/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/services-et-activit%C3%A9s-0)
8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

J'ai/nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public, ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je déclare/nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date :

Localisation :

Signature

4.6 Annexe 5 : Références des principaux projets similaires

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires (min. < 1) exécutés au cours des 3 dernières années (2025 , 2024 et 2023) . Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation (3 années)	Nom du client

Pour le marché similaire énuméré, le soumissionnaire doit fournir dans son offre le certificat **de bonne exécution** (sans réserve majeure) et / ou toute **pièce justificative** (contrats, factures, etc.) approuvée par l'entité qui a attribué le marché / le client.